

## **CONSEIL MUNICIPAL DE BRIDORE – Procès verbal de la séance du 15 Janvier 2021**

*L'an deux mil vingt et un, le quinze Janvier à dix huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué en date du 11 Janvier 2021 s'est réuni salle du Foyer rural sous la présidence de Madame Pascale MOREL, Maire.*

*Etaient présents : Pascale MOREL, Thierry BUSSONNAIS, Ginette METE, Yvan ABELARD, Patrick SOETEMONT, Patrick CHEVALLIER, Guillaume ROUSSELET, Juliette LALOGÉ, Anne-Sophie SOUSA, Tatiana GAONACH, Michel GIRAULT, Cyril JAUNEAU, Jean-Noël METE, Michèle AGEORGES.*

*Etait excusé : Lionel PARIS.*

*Ginette METE a été désignée secrétaire de séance.*

**Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient d'accuser réception de la convocation envoyée par voie numérique.**

**Madame le Maire demande le rajout d'une question à l'ordre du jour : location d'un logement communal. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, question N°17.**

### **1. Approbation du procès verbal de la séance du 30 Octobre 2020**

Observations : néant

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 30 Octobre 2021.

### **2. Tarifs des services communaux pour l'année 2021**

Madame le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'établir les tarifs des services communaux pour l'année 2021 afférents à la location du Foyer rural et du préau, l'abonnement à la bibliothèque et les concessions du cimetière (en terres et espace cinéraire). Elle donne à cet effet pour connaissance les tarifs votés pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal vote les tarifs 2021 de la façon suivante (reports des tarifs 2020) :

#### **Bibliothèque**

6 € pour un adulte, et la gratuité jusqu'à 18 ans.

#### **Cimetière**

Concessions en terre de 2 m<sup>2</sup> : 250 € pour 50 ans, 200€ pour 30 ans.

Espace cinéraire :

1. Dispersion des cendres dans le jardin du souvenir : 50 €
2. Columbarium et cave-urnes (même tarifs) : 15 ans, 350 € et 30 ans, 500 €

#### **Foyer rural et préau** : voir tableau en annexe.

### **3 Services techniques : travaux de busage, travaux divers, tarification**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les propos de la précédente réunion en date du 30 Octobre 2020, soit dans le cadre du courrier de Monsieur Frédéric CASSIN, réf. courrier du 30 Septembre 2020, à savoir :

*Il s'agit dans un premier temps, de prendre une décision en accord avec un cadre général de mise en place de buses chez les habitants et les dispositions financières et techniques, notamment les entrées avec busage.*

*Auparavant en ce qui concerne les entrées de terrain avec maison, les propriétaires fournissent les buses et les services techniques de la Commune les posaient (bien respecter la règle des têtes de buses pour la sécurité)*

*Dans un second temps, Madame le Maire confie à Monsieur METE l'étude du dossier de Monsieur CASSIN qui serait dû à l'évacuation de ses eaux usées, à étudier en parallèle le même problème de ses voisins, s'il y a.*

*En attente d'étude et de réflexion pour un cadre général au niveau de tous les habitants de la Commune, une réponse à Monsieur CASSIN en découlera.*

Monsieur METE fait un rapport au Conseil Municipal de sa visite sur site. Le busage du fossé n'est pas la solution car il n'y a pas de pente. Il propose l'évacuation des eaux usées de son assainissement individuel par l'aménagement d'une tranchée avec drainage jusqu'à environ 7 m de sa fosse sceptique. Les voisins de Monsieur CASSIN ont fait de même sans rien demander à la Commune. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de ne pas prendre en charge cet aménagement qui relève de l'ordre des affaires privées et certainement en désaccord avec les critères d'accord du SATESE. L'accord du propriétaire du terrain où les eaux sont rejetées est obligatoire. Un courrier sera adressé à Monsieur CASSIN dans ce sens.

Par ailleurs, le Conseil Municipal entérine à partir de ce jour les modalités d'aménagement des entrées de terrain avec construction d'une maison : les propriétaires fournissent les buses et les services techniques de la Commune posent les buses et les têtes de buses, selon la réglementation actuellement en vigueur pour des questions de sécurité.

#### **Vérifications des extincteurs 4.**

Thierry BUSSONNAIS présente une étude comparative de la vérification annuelle des extincteurs ainsi que les changements d'extincteurs si nécessaires.

Auparavant, cette prestation était effectuée par la Sécurité civile. Il donne connaissance de la dernière facture 2020 et du devis de l'EURL VALENCAY EXTINCTEURS pour proposition. La différence est de moitié prix. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte la proposition de l'EURL VALENCAY EXTINCTEURS. Cette commande sera passée par validation du devis et non sur contrat.

#### **5. Vente de terrain, rue de la renaissance**

Comme suite à la précédente séance du Conseil Municipal, Madame le Maire présente à nouveau la demande d'achat de terrain de M et Mme Thomas COULON, parcelle sise à BRIDORE rue de la Renaissance entre la propriété de M et Mme COULON et celle de Met Mme JALU, parcelle cadastrée section C N° 848, superficie 1a74.

Le prix moyen du terrain constructible à Bridoré s'élève à 37 €/ m<sup>2</sup>. Dans le cas présent, il s'agit d'un terrain constructible, mais non viabilisé.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, compte tenu des critères énoncés ci-avant, Le Conseil Municipal décide de faire une offre de vente sur la base d'un forfait de 3 000 €. Les frais notariés seront à la charge des acquéreurs, Le Conseil Municipal nomme Maître Maud FRAPPAT, Notaire à LOCHES pour établir l'acte notarié et donne pouvoir de signature à Madame le Maire pour tous documents afférents à ce dossier et notamment l'acte notarié. Un courrier sera adressé à M et Mme Thomas COULON.

#### **6. Ecole primaire - RPI : facturation livres de prix, tableau numérique, dérogation 4 jours, petits travaux**

- Livre de prix : Madame le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la facture de livres de prix de l'école de Bridoré – Des Livres et des Mômes, montant 420 €- Ces livres sont distribués à chaque élève en fin

d'année scolaire. Madame le Maire annonce les titres des livres de prix par niveau de classe. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le mandatement de la présente facture.

- Candidature Label écoles numériques 2020 : Madame le Maire fait savoir au Conseil Municipal que la commission nationale de sélection des appels à projet s'est réunie et a retenu la candidature de l'école élémentaire de Bridoré sur la base d'une subvention maximale de 2 500 €. La convention est en Mairie, et doit être signée entre les 2 parties : Maire et Rectrice. Il s'agit maintenant de faire le choix d'une entreprise pour cette présentation. A cet effet, Patrick CHEVALLIER rappelle que le 2<sup>ème</sup> TBI est hors d'usage et présente deux devis pour son remplacement, installation comprise : TIC – TOURS ( 3 277,80 € HT, offre du 2 Juillet 2020, entreprise spécialisée dans les tableaux numériques écoles) et FEPP - POCE SUR CISSE (4 133,95 € HT, offre du 2 Octobre 2020, société qui travaille déjà pour la Commune de Bridoré). Garantie du matériel 1 an. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal opte pour la proposition de la Société TIC et donne pouvoir de signature à Madame le Maire pour tous documents afférents à ce dossier, notamment la commande, le mandatement et la convention. La présente commande est entérinée avant le vote du budget, cette dépense sera inscrite en section d'investissement. La présente commande ne pourra être effective qu'après le retour de la convention signée de la Rectrice.

*La présente dépense sera inscrite au budget primitif 2021 au compte 2183 opération 99 (école primaire) et mandatée avant le vote du budget primitif, sous réserves que le montant total des nouvelles dépenses d'investissement décidées avant le vote du budget 2021 et non engagées au 31 Décembre 2020, ne dépasse pas le ¼ du montant total des crédits du budget de l'année n -1. Montant du budget 2020 section investissement : 396 172.72 €.*

- Dérogation 4 jours : Madame le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un courrier en date du 6 Novembre 2020 du Directeur académique concernant l'organisation de la semaine scolaire pour la prochaine rentrée 2021/2022 et concernant la dérogation des 4 jours pour trois années (avis favorable du Conseil d'école du 17 Novembre 2020). Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal entérine la demande de dérogation des 4 jours.

- Madame le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire quelques petits travaux à l'école (à la demande de la directrice), travaux évoqués lors du dernier conseil d'école et qui s'avèrent nécessaires : réinstallation d'une étagère existante dans le couloir, installation d'une corbeille à papiers dans la cour, la réparation de l'éclairage du préau et de la cour extérieure côté parking, le scellement de la table dans la cour de récréation pour des questions de sécurité, l'installation de rideaux ou stores dans le bureau de la directrice. Ces travaux sont déclarés justifiés et validés. En ce qui concerne le dernier point, Yvan ABELARD rappelle les travaux de réhabilitation de l'école et signale que les stores intérieurs installés dans les 2 classes ne sont pas adaptés dans une salle avec des enfants : à rappeler que l'éventualité de stores extérieurs n'a pas été acceptée par l'Architecte des Bâtiments de France. Les stores intérieurs sont installés à 10 cm des fenêtres, mal positionnés ils sont gênants pour l'ouverture des fenêtres, le soleil passe (bandeau non occulté), rideaux fragilisés par la configuration de la classe, rideaux non adaptés pour des enfants. Yvan ABELARD, propose d'installer les présents rideaux (qui vont s'abîmer très prochainement) dans le bureau de la directrice et de faire une étude pour installer de nouveaux rideaux de la classe de la directrice (voir le coût du réalisé et celui à venir, à prévoir au budget dans les propositions)

## **7. La gazette communale : contenu, périodicité, photos**

Yvan ABELARD et Cyril JAUNEAU présentent le projet de la Gazette de Bridoré après différentes remarques et suggestions dans le cadre de la concertation au sein du Conseil Municipal. Cette Gazette paraîtra à raison de 3 fois par an. L'impression sera assurée par la Société Imagidee Création sur la base d'un tarif préférentiel. La distribution sera assurée par Samuel des services techniques. Une photo de groupe est prise au cours de la réunion.

Madame le Maire profite de cette question et de son contenu pour rappeler qu'un « panier gourmand » a été offert à tous les habitants de la Commune de 70 ans et plus et distribué par Mesdames METE et AGEORGES. Dans cette démarche, le but était de faire plaisir, il y a un bon retour de cette attention.

## **8. CC LOCHES SUD TOURAINE : pacte de gouvernance**

Madame le Maire fait savoir au Conseil Municipal que la Loi Engagement et Proximité du 27 Décembre 2019 a introduit la possibilité d'élaborer un pacte de gouvernance entre les Communes et la Communauté de Communes, qui, comme souhaité par le législateur, peut être un moyen de replacer les élus communautaires et municipaux au sein de l'intercommunalité, dans sa gouvernance et son fonctionnement quotidien.

Ce projet a fait débat lors des conférences des Maires en date du 24 Septembre 2020 et 14 Janvier 2021 et des réunions des Association des Maires des cantons de LOCHES et MONTRESOR.

Le pacte définitif est en cours de rédaction, il sera soumis à l'avis du Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion (prévoir de le joindre avec la prochaine convocation).

## **9. Place des Arts**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Place des Arts a été instituée en 2016 au sein de plusieurs Communes : Verneuil, St-Senoch, Betz le Château, Bridoré et l' Association le moulin à idées - - Bruno et Anne - pour mettre en avant sur les places de nos villages les plus grands chefs d'œuvre de la peinture (avec une courte biographie de l'artiste en association avec les musées nationaux dont le musée d'Orsay). S'y ajoutent désormais la Commune du Petit-Pressigny. Une réunion a eu lieu avec les Maires des Communes précitées, leur but est de dynamiser le secteur culturel. L'affichage circule à raison de 5 ou 6 panneaux par Commune où ils restent 3 mois. En concertation avec tous les parties, Madame le Maire a accepté le renouvellement de nouveaux tableaux issus de fichiers numériques. La Commune possède déjà cinq tableaux et va donc en acquérir 5 autres pour un montant unitaire d'environ 150 €, selon divers critères. Cet investissement permettra de faire tourner une vingtaine de nouveaux tableaux une fois par trimestre. A noter que ce projet a été remarqué par le jury départemental du fleurissement en juillet 2020. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal entérine la poursuite de ce projet. Madame le Maire propose de faire installer les tableaux actuels aux abords de la MARPA.

## **10. Courses cyclistes – Club guidon du crochu**

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal du dossier de l'Association Le Guidon du Crochu ainsi que de l'entretien en Mairie avec ses membres (logistique dont l'utilisation des locaux communaux).

Cette Association avait en charge l'organisation de la coupe de France Cadets de cyclisme sur route les 11 et 12 avril dernier, annulée pour cause de pandémie, reportée les 10 et 11 Avril 2021. Le Président doit faire parvenir un dossier actualisé qui sera à la disposition du Conseil Municipal. Dossier à étudier avec la commission communale des fêtes et des sports. A noter que cette organisation implique 90 bénévoles. La Commune de Bridoré a été choisie en fonction de la beauté de son cadre naturel, le circuit qui est très complet au niveau de cette discipline sportive et d'un des dirigeants qui habite Bridoré, Loïc CHAPIN qui est notre interlocuteur.

## **11. Balisage des chemins de randonnées**

A la demande de Michel GIRAULT qui souhaite s'investir dans ce domaine, Madame le Maire fait savoir au Conseil Municipal que le balisage des chemins de randonnées relève de la compétence de la CCLST, interlocuteur Antoine CHILLOUX et que l'entretien relève de la Commune. Actuellement il n'est pas prévu de balisage vélo sur notre sentier communal, voir au niveau de la vallée de l'Indre, se référer à la carte : le vélo en

Sud Touraine. Michel GIRAULT souhaite s'investir dans ce domaine, notamment par la création d'un sentier « vélo », dynamiser par la création d'un groupe de bénévoles désirant s'associer à l'entretien des chemins. Il est également évoqué l'organisation de la « randonnée gourmande » par le Comité des Fêtes. Un article paraîtra dans la gazette de la Commune. Michel GIRAULT va prendre contact avec Monsieur CHILLOUX de la Communauté de Communes.

## **12. Projet de jardin partagé**

Juliette LALOGÉ présente le dossier de projet de jardin partagé dans le Bourg de Bridoré. L'idée est de créer ensemble un lieu de partage autour d'un jardin respectueux de la nature : potager, verger, jachère fleurie, plantes aromatiques, de créer un lien intergénérationnel, un lieu de vie, d'échanges et de transmission du savoir. A travailler avec l'école, la MARPA et l'APAJH Le Conseil Municipal entérine ce projet, Madame le Maire propose le petit terrain qui se situe derrière l'appentis de la cantine, anciennement le jardin des enseignants et locataires de l'appartement situé au-dessus de la cantine.

A voir l'exemple du jardin de Beaulieu les loches et le moyen de récupération des eaux de pluie.

Un article va paraître dans le premier numéro de la Gazette communale

## **13. Remboursement de facture**

Sur proposition de Madame le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le remboursement d'une facture pour le compte de la Commune à Patrick CHEVALLIER, Générale de téléphone, montant 79,90 €, renouvellement des appareils de téléphonie en Mairie.

## **14. Requête de Pierre-Alexandre MOUVEAU, propriétaire du Château**

Madame le Maire fait part de son entretien en Mairie avec Monsieur Pierre-Alexandre MOUVEAU, copropriétaire du Château de Bridoré, notamment sa requête d'achat du chemin rural N°19 qui se situe devant l'entrée du Château et emprunte l'ancien chemin de ronde du Château de Bridoré, classé monument historique en 1911. Monsieur MOUVEAU prétend que ce chemin appartenait à la famille MOUVEAU avant le remembrement des terres instituée 1983. La requête de Monsieur MOUVEAU fait suite à plusieurs demandes lors des différentes mandatures et courriers divers avec le dernier Conseil Municipal. Avant de prendre toutes décisions, Madame le Maire est chargée d'adresser un courrier à Monsieur MOUVEAU qui devra fournir des preuves de l'appartenance dudit chemin à sa famille avant le remembrement et des informations plus précises par rapport à ses différents souhaits par courrier.

## **15 .Mairie : fonctionnement du système informatique**

Patrick CHEVALLIER présente la question du fonctionnement du système informatique au sein de la Mairie. Les opérateurs ORANGE et BOUYGUES TELECOM assurent la téléphonie et la connexion Internet, BERGER-LEVRAULT est le prestataire des logiciels métier de la Mairie : gestion financière, paie et charges sociales, personnel communal et relations citoyens. Il fait part d'un gros dysfonctionnement de l'ordinateur suite à une mise à jour Window 10 non aboutie sur le mois de Novembre. Une sauvegarde des logiciels métier se fait tous les jours à destination de la plateforme de Berger-Levrault. Patrick CHEVALLIER souhaiterait renforcer la sécurité et la sauvegarde des données et la mise en place d'un autre ordinateur avec les logiciels métier. Des devis sont en cours d'établissement.

## **16. Questions orales**

- dossier éolien : Madame le Maire fait savoir que les porteurs du projet Soleil du Midi ont déposé le dossier en Préfecture. Le vote du Conseil Municipal aura lieu après la clôture de l'enquête publique, soit entre Avril et Septembre 2021. Le vote aura un caractère consultatif, la décision appartiendra à la Madame la Préfète selon les orientations gouvernementales. Monsieur GIRAULT demande un compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal avec l'association Nest, réunion à laquelle il n'avait pu se rendre. Il est rappelé également que le Conseil a assisté une réunion avec APELTA ; NEST et APELTA ont des visions différentes sur ce sujet. Michel GIRAULT souhaiterait que soit organisé un débat constructif avant l'enquête publique, basé non pas sur les convictions personnelles mais sur l'intérêt collectif des habitants de notre Commune. Madame le Maire a proposé la visite d'un parc éolien

- Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier en date du 24 Novembre 2020 de M et Me Thierry FREMONT concernant le projet éolien, également d'un courrier concernant le même sujet de La voix des riverains (courriers à disposition du Conseil Municipal en Mairie)

- Madame le Maire donne connaissance de la composition de la commission communale des impôts directs

- Madame le Maire donne lecture d'un courrier de l'Association de la cantine scolaire de Saint-Hippolyte

- Patrick CHEVALLIER attire l'attention sur le fait qu'il faudra étudier l'agrandissement du cimetière communal

- Anne-Sophie SOUSA souhaite interpellier la question d'un agent du service de la cantine scolaire, domaine qui relève de la compétence du Maire, Chef du Personnel.

- Patrick SOETEMONT fait part de la demande du GAEC BERNARD GUIBERT qui demande l'autorisation de cultiver la bande du chemin cadastré section ZK N°34 « Les Perruches », 103 m de long sur large, c'est un chemin que le présent GAEC entretient.

### **17. Location logement communal avec garage– 2, rue du Nord Apt N°2**

Le précédent locataire a quitté les lieux en fin d'année. Après vérifications, il est possible de le louer maintenant. Yvan ABELARD doit gérer une annonce dans le Bon coin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe le montant du loyer mensuel et du dépôt de garantie à la somme de 260 €. Le Conseil Municipal donne pouvoir de signature au Maire pour tous documents afférents à ce dossier et notamment le contrat de location.

En ce qui concerne le logement N°1 au rez de chaussée qui nécessite des travaux de remise en état, et devant la baisse des demandes de locations, notamment pour les petits appartements à la campagne, Yvan ABELARD suggère d'attendre la location du logement N°2 avant de refaire le logement N°1, éventuellement d'étudier la réhabilitation des 2 studios existants en un logement duplex. Il est décidé dans un premier temps de trouver des locataires pour l'appartement N°2.

La séance est close à 21h52mn.

